

cc ne REGLEY
cc dossier
le 27/07/18

Relance Récidive Alcool

Cour d'Appel de Nîmes
Tribunal de Grande Instance de Nîmes
Jugement du : /07/2018
Chambre correctionnelle
N° minute :
N° parquet :
Plaidé le /06/2018
Délibéré le /07/2018

Extrait des Minutes du Secrétariat Greffier
du Tribunal de Grande Instance de Nîmes
REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Nîmes le JUILLET
DEUX MILLE DIX-HUIT,

Composé de :

Président : Monsieur Yan, président du tribunal correctionnel désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale ;
Assisté de Madame DENOUILLE Séverine, greffière,
en présence de Monsieur ROSSI Alexandre, substitut,

après débats tenus à l'audience publique du tribunal correctionnel de Nîmes le VINGT-SEPT JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT,

composé de :

Président : Monsieur Yan, président du tribunal correctionnel désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale ;
Assisté de Madame DENOUILLE Séverine, greffière,
en présence de Madame MARSOO-CRISTOFINI Virginie, substitut,

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenue

Nom :
née le 15 février 1991 à NIMES (Gard)
de
Nationalité : française
Situation familiale : mariée
Situation professionnelle : OPERATRICE DE CONDITIONNEMENT
Antécédents judiciaires : déjà condamnée
Demeurant :
Situation pénale : libre

non comparante représentée avec mandat par Maître BOISSIERE Alexandre avocat inscrit au barreau de Nîmes substituant Maître REGLEY avocat inscrit au barreau de Lille.


PRONONCE la nullité de l'ensemble des pièces relatives au dépistage de l'imprégnation alcoolique de JD ;

SUR LE FOND :

RELAXE Zo des fins de la poursuite.

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE



LE PRÉSIDENT



Pour expédition conforme délivrée
au Secrétariat Greffe du Tribunal de
Grande Instance de Nîmes le

27 JUL. 2018

